

DIVERS

Fondation Emlie Jouniaux

instituée par arrêté royal du 5 octobre 1888, en vue de récompenser tout progrès réalisé dans l'un quelconque des services de l'exploitation des houillères, dont la conséquence directe ou indirecte serait l'accroissement du bien-être ou de la sécurité des ouvriers.

AVIS

Les huitième et neuvième périodes quinquennales du concours ont pris fin respectivement les 31 décembre 1926 et 31 décembre 1931.

Tout auteur d'une invention, d'une amélioration ou d'un perfectionnement apporté à l'un des services de l'exploitation houillère et ayant pour conséquence directe ou indirecte l'accroissement de la sécurité ou du bien-être des ouvriers occupés dans cette industrie, est admis à faire valoir ses titres à l'obtention d'une récompense, dont la valeur peut atteindre 500 francs.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir avant le 1^{er} janvier 1934, à la Direction Générale des Mines, 28, rue de l'Association, à Bruxelles, les documents relatifs à l'amélioration invoquée; ces documents doivent être soumis au jury spécial qui sera nommé pour les examiner. Les envois porteront en sous-titre :

Fondation Emile Jouniaux : Période 1922-1926 ou 1927-1931.

Association Belge de Standardisation

(A. B. S.)

Règlement pour la construction des couvertures et parois en tôles ondulées galvanisées

(Projet soumis à l'enquête publique)

L'Association Belge de Standardisation met à l'enquête publique le projet pour la troisième édition de son rapport n° 3 : *Règlement pour la Construction des Couvertures et Parois en Tôles ondulées galvanisées.*

Rappelons que l'élaboration de ce Règlement a été entreprise dès 1917 par la Fédération des Constructeurs de Belgique en annexe des travaux faits à la même époque pour les ponts, charpentes et réservoirs métalliques. Lors de la création de l'A.B.S., il fut décidé de faire rentrer le Règlement dans la série des publications du nouvel organisme et la première édition parut en 1920.

Tous les travaux de l'A.B.S. étant périodiquement soumis à revision pour les maintenir à la hauteur des progrès de la technique, une enquête fut ouverte, en 1924, par la voie du *Bulletin de la Fédération des Constructeurs de Belgique* (n° 2, février 1924) sur le point de savoir s'il y avait lieu d'apporter des modifications au Rapport A. B. S. n° 3. Aucune observation n'ayant été faite, la seconde édition fut identique à la première.

Le projet pour la troisième édition, a été mis au point par la Commission des charpentes de l'A.B.S. Outre des améliora-

tions de détail, la Commission a rédigé un texte provisoire pour les trois articles :

3. — Dimensions standard des feuilles;
4. — Tolérances sur dimensions;
5. — Qualité de l'acier,

qui avaient été tenus en suspens en attendant que la Commission de revision des cahiers des charges de l'Etat Belge dont dépendait la rédaction de ces articles, soient suffisamment avancés. Tel n'est pas encore le cas actuellement, mais l'absence d'indication amenant certains consommateurs à poser des exigences anormales dans leurs commandes, la Commission a été unanime à considérer qu'il serait intéressant de compléter le règlement sur ces trois points, au moins à titre provisoire. Le projet qu'elle a rédigé est basé sur les usages du commerce des tôles ondulées galvanisées.

La Commission a également élaboré un tableau de dimensions contenant les différentes caractéristiques des tôles qui intéressent l'ingénieur du bureau d'études.

Un exemplaire du projet mis à l'enquête publique sera envoyé à toute personne qui versera la somme de 3 francs au compte postal n° 218,55 de notre Secrétaire général, M. Gustave-L. Gérard, à Bruxelles.

Afin d'éviter tout retard dans l'expédition les souscripteurs sont priés d'indiquer leur adresse complète sur le talon du bulletin de versement ou du mandat de virement ainsi que la mention « Rapport n° 3 ».

Toutes les observations et remarques auxquelles les propositions de la Commission technique donneraient lieu seront reçues avec empressement au Secrétariat de l'Association Belge de Standardisation, 33, rue Ducale à Bruxelles, jusqu'au 30 novembre 1933.

Le Secrétaire Général,
Gustave-L. GERARD.

Association Belge de Standardisation (A. B. S.)

PUBLICATIONS

RAPPORT N° 53. — 1933.

Standardisation des tuyauteries

L'Association Belge de Standardisation vient de publier son Rapport n° 53 : Standardisation des Tuyauteries — Notions fondamentales, premier fascicule d'une série qu'elle consacrera à l'importante question de la standardisation des tuyauteries.

L'utilisation étendue des tuyauteries dans les différentes branches de la technique avait, dès avant la fondation de l'A.B.S., fait apparaître le réel besoin d'une standardisation dans ce domaine. Cette unification assure, en effet, l'interchangeabilité des éléments de tuyauterie et partant facilite l'entretien et l'extension des installations.

Les « Normes » allemandes de 1882, de 1900 et de 1912 étaient entrées dans la pratique, à des degrés très divers d'ailleurs. Mais le fait que chacune d'elles ne trouvait son application que dans un cas bien défini provoqua l'éclosion d'une série de « Normes » particulières sans liaison entre elles. Cette situation fit apparaître la nécessité de combattre cette tendance et d'établir une standardisation inspirée de principes uniformes et couvrant l'ensemble des besoins de la pratique, tant au point de vue des dimensions et des pressions, que des fluides à canaliser. C'est ainsi que l'interdépendance des études entreprises par l'A.B.S. dès sa fondation, pour différents éléments de tuyauterie, fut mise en évidence.

Certains pays industriels avaient, d'ailleurs, entrepris l'établissement d'une standardisation d'ensemble dans ce domaine.

Dès 1922, l'Association suisse étudiait, en liaison avec l'Association allemande, ce problème dans toute son ampleur. L'A.B.S. prit contact avec l'Association suisse et, comme conséquence des échanges de vues ainsi institués, la Belgique prit part à une conférence qui réunissait, à Zurich, en juin 1924, les délégués des Associations allemande, belge, hollandaise et suisse.

La même question fut reprise avec, cette fois, la participation de délégués d'un beaucoup plus grand nombre d'associations, au cours de la session de conférences techniques tenue à Zurich en novembre 1925.

En 1926, l'Association Internationale de Standardisation (I.S.A.) en formation, inscrivait à son programme la question de la standardisation des tuyauteries et chargeait l'Association suisse d'agir comme secrétariat pour l'étude.

Une conférence tenue, à Zurich, en juillet 1929 par le Sous-Comité 5a de l'I. S. A. montra que l'ensemble des projets présentés ralliait l'adhésion de principe des délégués des différentes nations représentées.

A la suite de ce premier succès, le programme de travail fut élargi et de nouvelles questions furent étudiées dans les Conférences de Vienne (septembre 1930) et de Dusseldorf (décembre 1931).

Pendant toute cette période, la Commission belge poursuivit son étude parallèlement aux travaux internationaux et le rapport que l'A.B.S. vient de publier en est le premier résultat.

Ce rapport concerne les notions fondamentales qui sont à la base de la standardisation des tuyauteries et des appareils de robinetterie et qui sont divisées en deux groupes : les pressions nominales et les diamètres nominaux.

L'étude des questions suivantes est en cours ou inscrite au programme et les rapports y relatifs seront publiés au fur et à mesure de l'achèvement des travaux :

- tubes en acier (dimensions et conditions techniques de livraison) ;
- brides fixes (filetées — mandrinées — rivées — brasées — soudées) ;
- brides mobiles ;
- raccords filetés en fonte malléable ;

- tuyaux en fonte à brides (dimensions et conditions techniques de livraison) ;
- raccords en fonte : à brides, à emboîtement et mixtes (dimensions et conditions techniques de livraison) ;
- représentation conventionnelle des tuyauteries sur les plans ;
- couleurs conventionnelles des tuyauteries.

De plus, un code de bonne pratique pour le calcul et la construction des tuyauteries donnera des indications détaillées pour l'utilisation judicieuse des éléments standardisés.

L'étude des trois premiers points est sur le point d'être achevée et les projets correspondants seront incessamment soumis à enquête publique.

Signalons que, à côté de la Commission des tuyauteries, la Commission des appareils de robinetterie étudie la standardisation des soupapes à brides parallèles et à brides d'équerre et des vannes, questions qui sont inscrites également au programme du Sous-Comité I.S.A. 5a.

Le Rapport n° 53 — 1933 peut être obtenu, franco de port, en Belgique, au prix de 6 francs l'exemplaire, en s'adressant à l'Association Belge de Standardisation, 33, rue Ducale, à Bruxelles.

Pour l'étranger, ajouter 1 franc par exemplaire.

Le paiement est à faire *au moment de la commande*, au crédit du compte postal n° 218.55 de M. Gustave L. Gérard, à Bruxelles. Afin d'éviter tout retard dans l'expédition, les souscripteurs sont priés d'indiquer leur adresse complète sur le talon du bulletin de versement ou du mandat de virement.

Standardisation des tuyauteries

Tubes en acier

(Projet soumis à l'enquête publique)

L'Association Belge de Standardisation met à l'enquête publique les deux projets consacrés à l'importante question de la standardisation des tubes en acier : le projet n° 70 : « Cahiers des charges pour la fourniture des tubes en acier » et le projet n° 71 : « Tubes en acier ».

Ces deux fascicules sont le premier résultat d'une des études spéciales entreprises par la Commission des Tuyauteries sur la base des projets élaborés par le Sous-Comité 5a — Tuyauteries — de l'Association Internationale de Standardisation (I.S.A.).

Le projet n° 70 contient les cahiers des charges pour la fourniture des tubes en acier sans soudure et des tubes soudés au gaz à l'eau.

Les tubes en acier sans soudure sont divisés en quatre classes qui sont :

la classe A, tubes filetés dits « Tubes gaz » et « Tubes vapeur »;

la classe B, tubes lisses de qualité courante;

la classe C, tubes avec prescriptions de qualité à utiliser pour la construction des tuyauteries à des températures inférieures à 350° C.;

la classe E, tubes pour tuyauteries à plus de 350° C.

Les tubes soudés au gaz à l'eau sont de même divisés en deux classes, suivant qu'ils doivent répondre ou non à des prescriptions de qualité.

Le projet n° 71 contient les tableaux de dimensions des tubes dont le rapport 70 fixe les conditions de livraison. A ce fascicule

est annexé un tableau de dimensions du filetage Whitworth pour tubes, dit filetage au pas du gaz.

Les deux projets mis à l'enquête publique seront envoyés à toute personne qui versera la somme de 6 francs au compte postal n° 218.55 de M. Gustave-L. Gérard, à Bruxelles.

Toutes les observations et remarques auxquelles les propositions de la Commission technique donneraient lieu seront reçues avec empressement au Secrétariat de l'Association Belge de Standardisation, 33, rue Ducale, à Bruxelles, jusqu'au 31 décembre 1933.